

« Rachat de trimestres de retraite : un investissement toujours rentable ? »

Tribune de Valérie Batigne, Fondatrice et CEO de Sapiendo.

Chaque année, environ 6.600 assurés seulement demandent à racheter des trimestres de retraite auprès de l'Assurance vieillesse. Un chiffre qui s'explique par le coût élevé de l'opération : en 2022, le montant moyen déboursé par rachat s'élevait en moyenne à 26.391 € pour un nombre moyen de 6 trimestres rachetés, selon les chiffres de la CNAV.

À quoi sert réellement un rachat de trimestres ? Contrairement à ce que beaucoup imaginent, le rachat de trimestres ne permet pas de partir avant l'âge légal de départ à la retraite. Il permet uniquement d'atteindre plus rapidement le nombre de trimestres nécessaires pour bénéficier d'une retraite à taux plein, c'est-à-dire sans décote sur son montant de pension.

La nuance est importante. Un assuré né en 1970 qui rachète plusieurs trimestres ne pourra pas partir avant l'âge légal applicable à sa génération, c'est-à-dire 64 ans. De la même manière, ces trimestres ne sont pas retenus pour accéder au dispositif de départ anticipé au titre des carrières longues, et ne permettent pas de surcoter.

Enfin, encore faut-il disposer de périodes rachetables ! Toutes ne le sont pas. Les années d'études supérieures, les stages rémunérés en entreprise (réalisés depuis 2015) ainsi que certaines périodes d'activité salariée exercées à l'étranger peuvent ouvrir droit à un rachat. C'est également le cas des années incomplètes. Mais attention : incomplète ne signifie pas sans activité. En d'autres termes, il s'agit d'une année au cours de laquelle vous avez eu un revenu soumis à cotisations mais qui n'a pas permis de valider les 4 trimestres maximum annuels. Autant de paramètres à connaître avant de projeter un rachat de trimestres.

Un dispositif moins demandé depuis la réforme des retraites de 2023 ?

La réforme des retraites de 2023, en reculant progressivement l'âge légal de départ à 64 ans, conduit de nombreux actifs à prolonger leur carrière. Et donc, à valider mécaniquement davantage de trimestres avant leur départ. Conséquence : certains assurés qui auraient auparavant subi une décote atteignent désormais le taux plein sans avoir besoin de recourir à un rachat. Cette évolution invite à davantage de prudence. Car si le coût d'un trimestre augmente avec l'âge et le niveau de revenus, ce n'est pas pour autant qu'il faut se précipiter pour racheter le plus tôt possible.

D'abord, parce que la retraite reste un domaine en perpétuelle évolution. Les réformes successives ont montré que les paramètres du système (âge légal, durée d'assurance requise ou modalités de calcul) peuvent être modifiés en quelques années, voire en quelques mois. Un rachat effectué très tôt peut ainsi perdre tout ou partie de sa pertinence au fil du temps.

Ensuite, parce qu'une carrière est rarement linéaire. Un changement de statut, un passage à temps partiel, une expatriation ou encore le recours à un dispositif de transition de fin de carrière peuvent modifier sensiblement la date de départ ou le niveau de pension attendu. Il est donc difficile d'apprécier à 30 ou 40 ans l'intérêt réel d'un rachat qui ne produira ses effets que vingt ou trente ans plus tard.

Certains assurés peuvent néanmoins avoir intérêt à agir plus tôt afin de bénéficier d'un tarif préférentiel. Il est ainsi possible de racheter jusqu'à deux trimestres de stage en entreprise à un prix très réduit jusqu'au 31 décembre de l'année de ses 30 ans. Les périodes d'études supérieures bénéficient également d'un dispositif avantageux : jusqu'à quatre trimestres peuvent être rachetés avec une remise jusqu'au 31 décembre de l'année des 40 ans. Mais même dans ces situations, l'avantage tarifaire ne dispense pas d'une réflexion globale sur la future stratégie de départ à la retraite.

Une décision qui doit faire l'objet d'une étude préalable

Face à un coût pouvant représenter plusieurs dizaines de milliers d'euros, le rachat de trimestres mérite une étude préalable. L'objectif n'est plus simplement de savoir combien coûte un trimestre, mais d'évaluer précisément ce qu'il rapporte. La première étape consiste à établir une projection personnalisée de sa retraite : dates clés de départ, montants de pension associés, dispositifs de transition envisagés. C'est seulement à partir de ces éléments qu'il est possible de mesurer l'intérêt d'un rachat (c'est-à-dire le gain réel procuré par l'opération et son délai d'amortissement). Ce délai s'apprécie par rapport à la durée moyenne qu'un assuré effectue à la retraite, soit 23 ans. Un rachat qui s'amortirait en 18 ans n'est alors pas considéré comme véritablement rentable.

Cette analyse est d'autant plus importante que le rachat n'est pas le seul levier d'optimisation disponible. Selon les situations, poursuivre son activité quelques mois supplémentaires, recourir à la retraite progressive ou encore mobiliser le cumul emploi-retraite peut s'avérer plus avantageux financièrement. Le rachat de trimestres conserve donc toute sa pertinence dans certaines configurations, notamment lorsque quelques trimestres manquants retardent significativement l'accès au taux plein et que la part de retraite complémentaire (non plafonnée) est importante. Mais il n'est plus l'outil systématiquement incontournable qu'il a pu être par le passé.

Dans un système de retraite en constante évolution, la bonne question n'est plus de savoir combien coûte un trimestre, mais ce qu'il rapporte réellement. Car en matière de retraite, une décision éclairée vaut souvent davantage qu'un trimestre supplémentaire.



Credits: Sapiendo Retraite